



Simplexité



Contextualisation



Optimisation



La forme au service du fond



Vue d'ensemble

LES ATOUTS DU LEGAL DESIGN :

10 PRINCIPES POUR AMÉLIORER VOTRE PRATIQUE JURIDIQUE



Valeur ajouté perceptible



Faites-vous plaisir



Sortez de votre zone de confort



Multidisciplinarité



Horizontalité



Agilité

Cette approche au legal design tend à susciter votre intérêt sur la pratique et propose des pistes de développement personnel pour les cabinets d'avocats.

La posture au legal design vous sera notamment présentée sous l'angle de la pensée visuelle et de ses applications pratiques :

Comment communiquer efficacement dans un monde digital ? Communication visuelle

Comment prendre note efficacement ? Prise de note visuelle

Comment appliquer les méthodes de la pensée visuelle au monde juridique : par la méthode Kanban pour la rédaction de conclusions et l'organisation de ses arguments, ou le mindmapping (présentation visuelle de ses arguments)

Formateurs qualifiés

La formation vous sera donnée
Par **Olivier Beaujean**, Directeur chez Droits quotidiens, expert en langage juridique clair et legal design,
Par Maîtres **Valentine Bonamis** et **Quentin de Bournonville**, avocats au sein du cabinet e2.law- cabinet d'avocats pratiquant le legal design,
Et avec l'appui de **formateurs sketchnoteurs**.

Maximum 30 inscriptions

Une formation en petit comité pour un meilleur encadrement, permettant une approche technique de la méthode, avec des ateliers de mise en pratique.

SOYEZ CET AVOCAT DE DEMAIN : INSCRIVEZ-VOUS !

Lieu : Auditoire D21 - 2ème étage de la **Faculté de droit de Namur**, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

Inscription obligatoire via le site www.ajn.be - seul le paiement valide l'inscription

Frais d'inscription EN PREVENTE : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "01-12-2023 + nom du participant" * **ATTENTION** : en l'absence de paiement reçu au plus tard le 27 novembre 2023, supplément de 10 €.

Demandes d'agrément en cours pour : **IFJ, OBFG, FRNB** et **IJE**

Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la formation

